



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 8072

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport : 23/16.11.03/05			
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : Tamaison □ appartement □ autres :			
Demandeur: Celticology - Selsive			
Personne sur place :code EAN de l'installation :			
Adresse de la visite: Que de Ca RéConce, 13-4130 Espe			
Date de visite: 03 /4/16 Date d'émission: 03/4/16. Références client:			
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 월 276 bis et dérogations 0 271 bis □ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation → Protection générale du branchement :			
Nompre de tableaux :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		V	derog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		1200
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	,		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X	1 1	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	2		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	4		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			X
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : \mathcal{L} \mathcal{L} . M Ω	1/		<u> </u>
Résistance de dispersion de la prise de terre :	4		
Identification des appareils de mesure : reprise dens le dessign équipement individue	d- " - + 000	0750 851 811 11	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes :			
* Absence de plan électique de l'iss'allaha			
The second and the se			
His to the state of the services and the contribution of the services and			
the same of the second of the same of the first of the second of the sec		The construction of the	
Conclusion:		550 B 868 C 84 W4 R 44	₹ 7
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.E. Le prochaîn contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusien. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur. Pour SOCOTEC BELGIUMASBL.			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusien. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
om et visa de l'inspecteur. Nom et visa du demandeur pour réception :)/0215-

1/2

8

SOCOTEC BELGIUM ASBL - T/A n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinave 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 08 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Domenico